



## Adhésion 2023

L'association se compose de membres acteurs qui acquittent tous, une cotisation et les droits d'entrée, lorsqu'ils existent, aux différentes activités de l'association.

L'adhésion est conseillée pour nos activités destinés notamment aux membres de l'association qui s'inscrivent dans une démarche de partage autour et au service des participants, enfants ou adultes. Chaque adhésion (en dehors de la « découverte ») vaut une voix lors des votes au sein des instances de l'association. L'adhésion familiale inclut le/la conjoint(e) et les enfants de l'adhérent(e). L'adhésion à La fleur qui sourit inclut de fait l'adhésion à l'UDAF et à La Fédération des Familles rurales.

Le montant de la cotisation est choisi librement à partir des propositions suivantes :

- 2€ = adhésion découverte : je me laisse le temps de comprendre le projet**
- 10€ : Dur dur la vie**                       **15 € : Pas facile**
- 20 € : Moi ça va !**                         **25 € : Tranquille !!!**

Le bulletin d'adhésion est à expédier dûment rempli ou remis au siège de l'association.

Pour vos coordonnées, souligner le « canal » de communication que vous préférez.

Prénom et nom de l'adhérent(e) :

Né (e) le :

Adresse :

Courriel :

Téléphone / SMS :

Nom(s), prénom(s) du conjoint et des enfants de la famille :

Montant de la somme versée : ..... en espèces  en chèque

Date et signature de l'adhérent :

---

**La Fleur qui sourit, association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique**

W474001207 – SIRET : 80405324700024

 *siège social* : 12 avenue Max Grosselle 47 170 Mézin

& « la Maison » *Espace de Vie Sociale* : 2 rue Sicar 47 170 Sos

 09 52 18 07 34 / 06 52 17 39 13  [contact@lafleursuisourit.fr](mailto:contact@lafleursuisourit.fr) [www.lafleurquisourit.fr](http://www.lafleurquisourit.fr)